



Répétition générale à l'école Albert-Samain à Petite-Synthe.

Questions à... Marianne Nouveau, adjointe à la culture

La Ville a fait de l'apprentissage de la musique à l'école une des ses priorités...

« En signant en 2000 un contrat local d'éducation artistique (CLEA) avec l'État, la Ville s'est donné les moyens de développer un véritable programme de découverte et d'initiation musicale dans les écoles. Elle a créé un département Musique à l'école au sein de l'École municipale de musique et embauché des intervenants spécialement formés pour opérer en milieu scolaire. Avec le recul d'une décennie, on s'aperçoit combien leur professionnalisme a joué dans le succès de l'opération. Mais nous avons en tête l'idée de poursuivre cette démarche après la classe de CE1. C'est de là qu'est née l'idée des classes orchestres. Avec ce projet dont nous assurons seuls le financement depuis 2006, nous passions de la dé-



couverte à la pratique musicale proprement dite et très concrètement d'une séance hebdomadaire d'une heure à trois heures. »

L'avènement des classes orchestres a-t-il amené des écoliers ou collégiens au conservatoire ?

« Nous ne disposons pas de chiffres précis sur ce sujet, mais nous savons que certains élèves ont déjà rejoint le conservatoire. Je rappellerai simplement que les classes orchestres ne sont pas l'équivalent des sections sport-études pour le sport.

La plupart des enfants concernés n'avaient jusqu'alors aucune pratique musicale. »

Aux dires mêmes des enseignants, les classes orchestres sont bénéfiques aux élèves...

« Ce que l'enfant apprend et vit dans ces moments musicaux avec ses camarades est très fort. Pour réaliser collective quelque chose de beau, il doit jouer le mieux possible de son instrument, tout en étant très attentif à ce que jouent les autres et aux instructions du chef d'orchestre. C'est alors qu'il pourra vivre l'émotion d'une belle réalisation collective. C'est tout aussi puissant sur le plan éducatif. Porté par le désir de vivre cette émotion musicale, l'enfant sent disparaître la crainte d'un échec personnel, pour laisser la place à l'attention et à l'effort, source d'émotion collective. »

La « success story » des classes orchestres

360 enfants et adolescents pratiquent un instrument à l'école avec le concours de 14 professeurs du Conservatoire de musique et d'art dramatique. Ce dispositif municipal dénommé classe orchestre compte parmi les premiers en France tant par sa diversité que par le nombre d'élèves impliqués. Une majorité d'entre eux participera à un concert le 12 juin au Kursaal aux côtés des musiciens de l'armée de l'air.

L'aventure a commencé en 2000 lorsque la Ville a décidé de généraliser l'initiation et l'éducation musicale dans les établissements scolaires. Elle opte à l'époque pour un contrat local d'éducation artistique (CLEA) qui permettra durant six ans à quelque 2 000 écoliers de la grande section de maternelle au CE1 de bénéficier d'une séance hebdomadaire d'éveil et de découverte de la musique. Quant aux classes orchestres, elles ont vu le jour en 2003 lorsque la Ville a souhaité étendre le dispositif aux écoliers du CE2 au CM2 et aux collégiens en faisant l'acquisition de 300 instruments. Aujourd'hui, le dispositif Musique à

l'école a pris le relais du CLEA auprès de 1500 enfants. Il propose trois axes pédagogiques : une initiation et un éveil musical dans les classes de grandes sections de maternelle (la musique au quotidien), une aide ponctuelle aux enseignants désireux de monter un projet musical avec leurs classes (les classes projets), ainsi que des classes orchestres organisées sur le temps scolaire et périscolaire.

⇒ Trois écoles et deux collèges

Il existe cinq sites d'orchestres scolaires sur le territoire dunkerquois pour un total de 16 classes concernées. Ils se trouvent dans les

groupes scolaires Lucien-Maillart au Jeu de Mail, Fort-Louis en Basse Ville et Albert-Samain à Petite-Synthe, ainsi qu'aux collèges Arthur-Van Hecke à Dunkerque-Centre et Lucie-Aubrac à Petite-Synthe. « Les classes orchestres, c'est un esprit de découverte nourri par des élèves qui partagent une activité au sein d'une même classe », précise d'emblée Mahdada Moussazadeh, coordinateur du département Musique à l'école au conservatoire. « Certains pratiquent un instrument à l'oreille, sans cours de solfège. L'objectif est de prendre du plaisir et d'en donner aux autres. »

Martine Kieken, directrice du groupe scolaire Lucien-Maillart, ajoute les notions d'ef-

fort, de sens de l'apprentissage et de projection dans l'avenir, car certains de ses élèves affichent d'ores et déjà l'ambition de devenir musiciens professionnels. « Nous avons été parmi les premiers à participer au projet il y a dix ans. À l'époque, la grande section de maternelle pratiquait le violon deux heures par semaine. Elle continue d'ailleurs à raison d'une heure hebdomadaire, ainsi que l'ensemble des classes de l'école élémentaire. »

⇒ Des violonistes au Jeu de Mail

Quant à la classe orchestre proprement dite, elle concerne les 24 élèves du CE2 qui pratiquent le violon ou le violoncelle au rythme



1



2



3



4



5



6



7

1- Le collège Lucie-Aubrac en concert.

2- Le violon est roi au Jeu de Mail.

3- Un apprentissage de l'instrument assuré par des professeurs du conservatoire.

4-6- Les élèves du Fort-Louis prêts pour le concert du 12 juin au Kursaal.

5- Le plaisir de jouer au collège Van Hecke.

7- Tout pour le chant choral à la Porte d'Eau.

Un concert de gala

Les élèves des classes orchestres de cuivres participeront à un concert de gala avec l'orchestre d'harmonie de la Musique de l'air, dirigé par le Dunkerquois Claude Kesmaecker, ainsi que les orchestres cadet et junior du conservatoire. Il se déroulera le samedi 12 juin à 18 h au Kursaal. Entrée libre.

Un don d'instruments

Les orchestres de l'armée de l'air parrainent cette année les classes orchestres de Dunkerque en établissant un lien concret et personnel entre élèves et musiciens professionnels. Ils ont également désigné l'association Drapos, présidée par Philippe Langlet, également directeur de notre Conservatoire de musique et d'art dramatique, en qualité de légataire de leur parc d'instruments réformés. Cette association qui regroupe des artistes de tous horizons et des pédagogues expérimentés, tous convaincus des bienfaits de la pratique orchestrale en milieu scolaire, a décidé d'attribuer une partie de ces instruments aux classes orchestres de Dunkerque.

Un pôle voix à la Porte d'Eau

Le chant est la spécialité du groupe scolaire de la Porte d'Eau en centre-ville. 200 élèves du CE2 au CM2 pratiquent cette discipline une heure par semaine dans les locaux du centre Ravel, rue du Nouvel Arsenal. Cette chorale, qui a déjà entonné la Marseillaise sous l'Arc de triomphe à Paris, vient de participer aux commémorations du 70^e anniversaire de l'opération Dynamo en interprétant les hymnes français et britannique devant un parterre d'anciens combattants réunis à bord d'un car-ferry parti à la rencontre des Little Ships. Elle comptera également parmi les acteurs du concert du 12 juin au Kursaal.

de trois heures hebdomadaires. Les séances sont variées pour ces enfants qui poursuivront cet apprentissage en CM1 puis en CM2. Elles se déroulent par petits groupes ou au grand complet en orchestre. Elles sont complétées par des concerts donnés dans d'autres établissements scolaires, à la Fête de la musique, mais aussi sur la scène de la Comédie-Française au Louvre. Il y a également des déplacements dans des lieux prestigieux, telle la salle Pleyel à Paris où les élèves de Lucien-Maillart ont écouté la « Symphonie fantastique » interprétée en novembre dernier par l'Orchestre de Radio France et l'ensemble vénézuélien Simon Bolivar dirigé par le célèbre Gustavo Dudanel. Ces élèves ont la chance de pouvoir emporter leur instrument chez eux pour répéter. « Le violon est un instrument fragile qui réclame les plus grandes précautions. Nous avons eu rai-

son de leur faire confiance car ils y apportent le plus grand soin. »

⇒ Un orchestre de cuivres en Basse Ville

À Albert-Samain à Petite-Synthe, on prépare activement le concert du 12 juin avec la Musique de l'armée de l'air. Deux classes de cuivres en cours double (CE1-CE2 et CM1-CM2) répètent les mardi et vendredi. « Nous avons déjà joué sur le parvis de l'opéra de Lille en présence du trompettiste Maurice André à l'occasion du festival Coups de Vents 2008 et avons fréquenté deux fois le Kursaal l'an dernier lors des Trophées Jean-Bart et du Festival de la petite enfance », explique Geneviève Totelier, directrice du groupe scolaire, qui se réjouit également de l'implication de ses élèves dans le fonctionnement de la classe orchestre : « Ils adorent

cela, et pour certains il y a des répercussions positives sur le travail scolaire. » Jean-Paul Maës, directeur au Fort-Louis, insiste sur les notions de concentration, de persévérance et d'écoute de l'autre, autant de compléments à l'ouverture culturelle. Apprenti musicien parmi ses élèves, il est particulièrement bien placé pour observer leur comportement. « Nous avons des enfants un peu turbulents et les répétitions ne sont pas de tout repos. Mais ils se métamorphosent lors des concerts. Ils sont impeccables et qui plus est performants. Ils ont vite maîtrisé l'instrument et sont rarement satisfaits, ce qui en musique comme ailleurs est source de progrès. En matière de comportement, je dirais que la classe orchestre de l'école élémentaire porte ses fruits au collège où j'ai d'excellents retours de la part des principaux. » L'orchestre d'harmonie du Fort Louis qui a fait un tri-

omphe il y a deux ans à la Maison de Radio France à Paris lors du colloque national des orchestres scolaires entend bien rééditer pareille performance le 12 juin au Kursaal aux côtés des musiciens aviateurs.

⇒ Un brass-band à Dunkerque-Centre

Au collège Arthur-Van Hecke, le concert du 12 juin aura des allures de baptême du feu pour un établissement qui disposera bientôt dans ses futurs locaux des Glacis de conditions de répétition idéales. « Notre brass-band est composé de 14 élèves de 6^e et 5^e, tous volontaires, pour qui ce concert d'envie sera une grande première », précise Fabrice Geeraert, professeur de musique. Au collège Lucie-Aubrac où on dispose d'un auditorium et des salles de répétition adaptées, ce sont deux classes orchestres (6^e-5^e et 4^e-

3^e), soit 71 élèves, qui sont à pied d'œuvre pour former l'orchestre d'harmonie sous la baguette de Grégory Talleux. « Les élèves sont tous débutants et volontaires. Ils sont réunis en une seule classe de 6^e qui poursuivra la pratique instrumentale jusqu'en 3^e. Lorsque je suis arrivé au collège en 1996, il y avait seulement un ou deux élèves qui fréquentaient l'École de musique. Ils sont une dizaine aujourd'hui. » On frappe à la porte de l'auditorium pendant l'entretien. Quelques têtes dépassent de l'embrasure de la porte pour avoir confirmation de la répétition du lendemain soir. Celle-ci est exceptionnellement reportée et on perçoit de la déception chez nos interlocuteurs. Une réaction spontanée qui en dit long sur la motivation de ces apprentis musiciens... ♦



Travaux

Déconstruction du lycée Benjamin-Morel

Préalable à l'aménagement du « Cœur d'agglomération », la déconstruction écologique du lycée Benjamin-Morel (salle de sport incluse) débute ce mois-ci par une première phase dite de curage : il s'agira pour les opérateurs mandatés par la Communauté urbaine de Dunkerque de vider l'établissement scolaire de tout le mobilier qui s'y trouve encore et qui sera partiellement recyclé. Commencera alors en juillet une importante phase de désamiantage des parties intérieures de l'établissement. Une étape

interne donc, sans risque pour la population. Enfin, à partir du mois d'août démarrera en parallèle la déconstruction proprement dite du bâtiment. Programmée jusqu'au printemps 2011, l'opération concernera d'abord la partie la plus haute du lycée, rue du Jeu de Paume : en conséquence, et par mesure de sécurité, la rue sera totalement fermée pour une durée d'un à deux mois.

Dite « écologique », cette opération de déconstruction traduit la politique volontariste dans laquelle s'est engagée la collectivité en

matière de développement durable. Elle vise ici très précisément à valoriser les matériaux qui peuvent l'être : briques et béton seront ainsi prélevés, concassés et réutilisés pour des opérations de voirie. Bois et ferrailles seront également récupérés. Quant au mode opératoire retenu, il met en scène un « grignotage » à la pince avec arrosage intégré, de manière à limiter les nuisances en termes d'émissions de poussières. Sachez enfin que le chantier de déconstruction verra s'enchaîner celui du diagnostic archéologique des chercheurs de l'INRAP. ♦

Infos mairie

Loisirs

Fermeture des piscines

La piscine Paul-Asseman sera fermée du lundi 21 au dimanche 27 juin (réouverture le lundi 28 à 14 h) pour des travaux d'entretien. Il en ira de même pour la piscine René-Leferme, rue du Banc Vert à Petite-Synthe, du lundi 28 juin au dimanche 4 juillet (réouverture le lundi 5 juillet à 14 h), ainsi que pour la piscine de Mardyck qui sera en travaux du lundi 14 juin au dimanche 4 juillet inclus.

Loisirs

Aménagements au Fort de Petite-Synthe

Entamé en décembre 2002, le programme de rénovation du Fort de Petite-Synthe se poursuit cette année avec l'installation de sept éléments de loisirs sportifs à proximité de l'aire de jeux des petits. La piste cyclable a été complétée le long de l'A16, tandis qu'une signalétique sera mise en place pour le cheminement piéton et la boucle cycliste. Un des deux pontons de pêche réservés aux personnes handicapées a également été remis en état. Quant à la clôture d'entrée, elle est désormais achevée rue de Nancy, y compris aux abords du tennis. u



Circulation

Contresens cyclistes et digue à 20 km/h

Les cyclistes rouleront bientôt à contre-sens dans certaines rues à sens unique de Malo-les-Bains, tandis que la circulation automobile sera limitée à 20 km/h sur l'ensemble de la digue de Mer.

À partir du 1^{er} juillet, les cyclistes pourront emprunter les voies en sens interdit dans les zones 30 où la circulation des véhicules motorisés (automobiles ou motocyclettes) est limitée à 30 km/h. Cette mesure, résultat d'un décret du 30 juillet 2008, s'appliquera automatiquement, sauf disposition contraire prise par les municipalités. En pratique, les rues concernées seront dotées à une extrémité d'un panneau sens interdit accompagné d'un « sauf vélo » et à l'autre extrémité d'un panneau blanc sur fond bleu afin de prévenir les automobilistes qu'ils sont susceptibles de croiser des cyclistes. À Dunkerque, les premiers secteurs concernés par la circulation cycliste en double sens sont situés à Malo-les-Bains. Le plus grand d'entre eux est délimité par les boulevards de la République-François Mitterrand et de l'Europe, ainsi que par l'avenue des Sports et la rue René Castelin. Les rues de Saint-Quentin et Gustave Lemaire (entre les rues Neuts et de Flandre) seront elles aussi ouvertes aux cyclistes dans les deux sens à compter du 1^{er} juillet. Une réflexion est en cours pour étendre prochainement le dispositif aux places Delta à Malo et de l'Abbé Bonpain à Rosendaël. Une nouvelle extension pourrait intervenir en septembre dans six à sept rues à sens unique accueillant des écoles. Cette circulation à contresens qui offrira des raccourcis aux cyclistes est confortée par des études nationales et par les expériences belge et hollandaise, deux pays où elle est appliquée depuis longtemps.

Favoriser les modes de déplacement doux

Les unes et les autres démontrent en effet qu'un cycliste court moins de risque à croiser un automobiliste plutôt que d'être dépassé par lui.

La volonté de la municipalité et de la Communauté urbaine d'améliorer la sécurité routière, tout en favorisant les modes de déplacement doux, trouvera une autre application à partir du samedi 12 juin sur la digue de Mer. Après l'effacement de la bande cyclable sur la partie carrelée de la digue et la mise en place du contresens cyclable sur la



Un contresens cycliste et une limitation de vitesse à 20 km/h rue Wilson.

chaussée opérés l'an dernier de l'avenue de la Mer à la rue de la Licorne, la municipalité a décidé de limiter la vitesse à 20 km/h sur l'ensemble des chaussées longeant le front de mer, ainsi que sur les sections des rues adjacentes débouchant sur la plage. Dans le même temps, le stationnement des véhicules sur la partie de la digue située entre l'avenue de la Mer et la rue de la Licorne s'effectuera côté habitations et en épi inversé, c'est-à-dire en marche arrière. Ces nouvelles réglementations seront accompagnées d'un rétrécissement des entrées de digue visant à anti-

ciper la limitation de vitesse sur la digue de Mer et à sécuriser la circulation des cyclistes. En complément de la signalisation réglementaire qui sera renforcée, une signalétique spécifique sera mise en oeuvre et des pictogrammes seront tracés sur le sol. Sachez également que la rue du Président Wilson est déjà limitée à 20 km/h en devenant une zone de rencontre. Piétons et cyclistes sont désormais prioritaires sur cette voirie du centre-ville ; les cyclistes étant également autorisés à rouler à contresens à partir du boulevard Alexandre III. ♦



Sécurité

La surveillance des plages accrue en été

Essentielle au bon déroulement des vacances des estivants, la surveillance des plages de Dunkerque à la frontière belge est assurée chaque été par le Syndicat intercommunal des Dunes de Flandre (SIDF) qui en a la charge exclusive. Dès la moyenne saison (de la mi-mai à début juillet et de fin août à mi-septembre), quatre postes de secours sont ouverts les week-ends et mercredis après-midi pour permettre aux maîtres nageurs sauveteurs du SIDF de gérer les baigneurs. Un dispositif qui s'intensifie en juillet et août. Durant cette période, les douze postes de secours de Dunkerque à Bray-Dunes sont opérationnels 7 jours sur 7 de 10 h à 19 h pour assurer une surveillance accrue de la zone de baignade. Un poste d'appel est également mis en place sur la digue du Break pour secourir les éventuels imprudents. Formés pour la plupart au SIDF, les maîtres nageurs sont présents sur la mer à bord d'un Zodiac, mais aussi au bord de l'eau

pour permettre une intervention rapide. Épaulés par les CRS venus en renfort l'été, ils sont amenés à gérer et utiliser un matériel de secours de plus en plus complet comme des défibrillateurs ou des valises d'oxygène. Intervenant la plupart du temps pour des soins (2000 effectués l'an passé), le personnel du SIDF doit de plus, chaque été, venir en aide aux enfants perdus. Aussi, la structure met à disposition des parents des bracelets adaptés aux plus jeunes, sur lesquels ils peuvent inscrire leurs nom et coordonnées. Sept totems sont en outre répartis le long de la plage dunkerquoise pour permettre aux enfants de se repérer. Enfin, sachez qu'une plaquette « Sécurité plage » disponible dans les postes de secours afin de rappeler la signification des balisages en mer, des couleurs des drapeaux, contient également des informations et conseils utiles comme les numéros d'urgence et les horaires des marées ainsi que les chenaux de pratique des différents sports nautiques. ◆

Démocratie participative

La Ville subventionne vos initiatives dans les quartiers

Dans le cadre de la politique volontariste qu'elle développe dans les quartiers, la ville de Dunkerque vient de réactualiser le règlement du fonds de participation des habitants (FPH). En étroite collaboration avec les délégués communaux des quartiers dits « en politique de la ville » (Dunkerque-Sud, Banc Vert, Soubise et Gare), les services municipaux ont ainsi élargi le champ d'action du dispositif.

Rappelons que le FPH est porté par la Région en partenariat avec la Ville à hauteur respectivement de 70 % et 30 % des budgets engagés (763 € d'aide maximale par projet). La « charte des FPH » définit ainsi les finalités du dispositif : « Soutenir les initiatives des habitants, promouvoir leur autonomie et favoriser l'accompagnement de ces initiatives ; intégrer une dimension d'éducation citoyenne et contribuer à la démocratie locale ; enfin, proposer des financements rapides. »

Parmi les nouveautés apportées au FPH, un premier point concerne sur la représentativité des quartiers au sein de la commission délibérative qui compte 18 délégués communaux et leurs 18 suppléants désignés par les conseils communaux concernés : 10 délégués et 10 suppléants pour Dunkerque-Sud, 4 délégués et 4 suppléants pour Dunkerque-Centre, et 4 délégués et 4 suppléants pour Petite-Synthe. Le quorum est de 1/3 de la commission, soit 6 personnes titulaires ou



Parmi les actions subventionnées par la Ville, la Fête du printemps aux Glacis.

suppléantes. En cas de litige, la voix de l'animateur de la commission (élu pour trois ans) compte double.

Sorties culturelles et transfrontalières

Mais la nouveauté principale du règlement concerne la nature des actions éligibles au FPH. Aux thèmes déjà reconnus par le dispositif : la formation, l'information des habitants ; l'environnement et le cadre de vie ; la convivialité et la vie sociale ; les fêtes de quartier ; les projets sportifs et/ou culturels, s'ajoutent deux autres catégories : les sorties culturelles en Nord-Pas-de-Calais ou transfrontalières (Kent / Flandre occidentale) autres que « purs » loisirs, et l'aide à l'émergence d'une dynamique associative (aide au démarrage d'une association). Plus un projet couvrira ces différents critères, plus il aura de chances d'être éligible, sachant qu'aucun critère n'est plus déterminant qu'un autre.

Précisons enfin que le FPH n'est pas le seul dispositif imaginé par la Ville pour soutenir les initiatives d'habitants dans les quartiers : il est complété par le fonds d'initiative quartier et le fonds d'intervention éducatif et pédagogique. ◆

Pour toute information complémentaire, contactez votre mairie de quartier.

Travaux

La restructuration se poursuit à la piscine Paul Asseman

Mi-avril, les pelleteuses sont entrées en action sur le front est de la piscine Paul Asseman, marquant de façon spectaculaire le début concret des travaux de démolition du petit bassin dunkerquois entamés dans le cadre de la restructuration de l'équipement sportif municipal. Après avoir procédé courant janvier à la vidange du petit bassin, aux déplacements des principaux réseaux d'eau, d'électricité et de chauffage ainsi qu'à la construction d'une cloison permettant l'isolation du grand bassin, les ouvriers poursuivent actuellement la démolition d'une partie de l'édifice. Exit donc le toboggan. Le petit bassin sera ainsi totalement détruit puis reconstruit d'ici mars 2011. Actuellement d'une dimension de 18,5 m sur 15 m, il sera transformé en un bassin de compétition de 21 m sur 25 m avec huit lignes d'eau et un plancher mobile pou-



vant atteindre jusqu'à 2 m de profondeur. Ce fond mobile pourra être positionné à des hauteurs différentes afin d'accueillir l'ensemble des publics tels que les scolaires, les adeptes de l'aquaform ou les nageurs débutants. Cette première phase du chantier prévoit également la construction d'un deuxième édifice de plus de 300 m² adossé à la façade ouest de la piscine. Ce nouveau bâtiment abritera des espaces de remise en forme et de bien-être (hammam, sauna, jacuzzi, salle de musculation), des locaux pour les maîtres nageurs sauveteurs, une salle antidopage et des locaux techniques. En cohérence avec le programme de transformation future de la piscine en espace de loisirs, cette première tranche de travaux, d'un montant de 4,4 millions d'euros, devrait être terminée pour mars 2011. ◆

Infos mairie

Bibliothèque Des livres... et des CD audio à Rosendaël

À compter du samedi 19 juin, l'antenne de Rosendaël de la bibliothèque municipale de Dunkerque étendra désor-

mais son offre aux CD audio et CD-ROM. Outre les livres, la bibliothèque de Rosendaël-Centre proposera dans un premier temps un volant de 600 CD élargi à 1000 d'ici la fin d'année. Prêtés, ces CD seront toutefois soumis au règlement d'une cotisation annuelle (de date à date) de

10€. Chaque adhérent pourra alors emprunter au maximum 4 CD audio et 4 CD-ROM par an. Outre la médiathèque de Petite-Synthe, la Ville continue ainsi à décentraliser, quartier après quartier, l'accès à la connaissance, à la culture et aux loisirs.